

NOTICE DE POSTE

AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX

Article R4412-39 du Code du Travail

Nom de l'agent chimique :	
Poste(s) concerné :	
Restriction(s) d'utilisation :	

DANGERS

Pictogrammes :		Mention de danger :	
Pictogrammes :		Mention de danger :	
Pictogrammes :		Mention de danger :	
Pictogrammes :		Mention de danger :	

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET FORMATION(S)

Liste des équipements de protection individuelle à porter impérativement pour la manipulation de l'agent chimique :	*		*	
	*		*	
	*		*	
	*		*	
Type de formation :	Interne :	Oui	Non	Externe :
Descriptif de la formation :				

CONSIGNES DE MANIPULATION

Consigne 1 :		Consigne 2 :	
Consigne 3 :		Consigne 4 :	
Consigne 5 :		Consigne 6 :	

PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau	Contact avec les yeux	Inhalation	Ingestion
- J'enlève immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé - Je prends garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, chaussures, etc... - Je lave abondamment à l'eau - Je consulte un médecin et lui montre l'étiquette du produit	- Je lave abondamment avec de l'eau durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées - Je consulte un ophtalmologiste et je lui montre l'étiquette du produit	- Je transporte la personne à l'air libre - Je consulte un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent et je lui montre l'étiquette du produit	- Je n'absorbe rien par la bouche - Je ne donne pas à boire et je ne fais pas vomir - Je rince la bouche avec de l'eau - Je consulte un médecin et lui montre l'étiquette du produit

Je dispose toujours d'une trousse de secours complète et fonctionnelle

Personne(s)/Service(s)	Nom(s)	Prénom(s)	Téléphone(s)
Responsable sécurité :			
Référent(s) SST :			
SAMU :			
Centre anti-poison :			
Autre(s) service(s) d'urgence :			